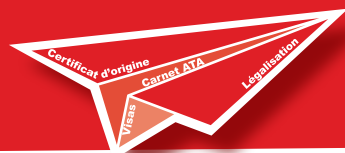


Une question, un conseil ?
Contactez le pôle Formalités



CCI Rochefort et Saintonge

Formalités internationales

Corderie Royale - BP 20129
17303 Rochefort Cedex
Tél. 05 46 84 29 86
Fax 05 46 99 13 28

Antenne CCI Jonzac

Formalités internationales

9 lot. La Meslerie
17501 Jonzac Cedex
Tél. 05 46 84 29 75
Fax 05 46 84 29 77

@ international@rochefort.cci.fr



La CCI Rochefort et Saintonge, fait partie du réseau CCI international Poitou-Charentes et propose de nombreux services aux entreprises exportatrices pour :

se préparer, s'informer, se former ► journées thématiques ou journées pays, formations (autodiag, langues...), boîte à outils export, aides financières

se développer, prospecter ► missions collectives à l'étranger, salons internationaux, veille stratégique

partager ses expériences ► club International Charente-Maritime

Réalisez toutes vos formalités

avec le Pôle Formalités



Le CFE fait partie du Pôle Formalités de la CCI.
Ce pôle gère aussi les formalités liées à l'apprentissage (taxe et contrats), au commerce international et au fonds Agefice. Pour ces prestations, demandez-nous les coordonnées de nos conseillers



CFE



CFE
Guichet Unique



Formalités
Internationales



Point A
contrats
apprentissage



Agefice
Financement
de vos formations

Vos formalités à l'international

CERTIFICAT D'ORIGINE | VISAS | LÉGALISATION | CARNET ATA

avec le Pôle Formalités



INTERNATIONAL

Certificat d'origine

Carnet ATA

Légalisation

Visas

**Pas de temps pour vos papiers ?
Votre Pôle Formalités s'en occupe**



Siège CCIRS Corderie Royale - BP 20129 - 17306 Rochefort cedex
T. 05 46 84 11 84 - F. 05 46 99 13 28 - ccirs@rochefort.cci.fr
www.rochefort.cci.fr

[CCI.Rochefort.Saintonge](https://www.facebook.com/CCI.Rochefort.Saintonge) [CCI_Rochefort_S](https://twitter.com/CCI_Rochefort_S)

Vos formalités à l'International

avec le Pôle Formalités Internationales de votre CCI

Le pôle Formalités de la CCI Rochefort et Saintonge vous aide à accomplir vos formalités à l'International

Le Pôle Formalités



Quels documents fournir pour l'expédition ?

Exporter pour la première fois vers un nouveau pays

Nous vous informons des documents à présenter à votre client pour le **dédouanement** (hors transport des marchandises).

- Selon les pays et zones d'échange, le Pôle Formalités vous fournit les documents adéquats : certificat d'origine communautaire «EUR1» ou autre document douanier.

Pour connaître les tarifs des formalités et des documents douaniers, contactez le Pôle Formalités de la CCI.

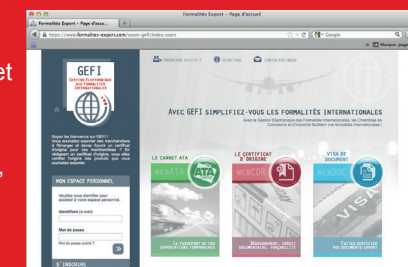
www.formalites-export.com

Accomplissez vos formalités en ligne avec la Gestion Electronique des Formalités à l'International (G.E.F.I.).

Sur www.formalites-export.com, rédigez directement vos certificats d'origine, joignez vos factures export et suivez l'état d'avancement de votre dossier.

Vous recevez un certificat d'origine signé électroniquement qui peut être transmis à la banque, à votre assureur...

Les originaux des documents vous sont ensuite transmis par courrier ou sont disponibles sur place.



Pourquoi fournir un certificat d'origine ?

Exporter des marchandises à l'étranger

Lors de votre première exportation, nous vous accompagnons pour rédiger votre **certificat d'origine**

- Le certificat d'origine communautaire garantit l'origine de vos marchandises afin de satisfaire aux exigences douanières ou commerciales.
- Il atteste que les marchandises sont originaires de l'Union Européenne ou, sur justificatifs, d'un pays tiers.
- Après rédaction, le certificat d'origine est visé par le Pôle Formalités.

Comment faire certifier mes documents à l'international ?

Un document ou une signature à légaliser

Nous vous certifions tout document commercial (dès l'instant où votre signature a été déposée et enregistrée à la CCI).

- La certification matérielle de signature, ou légalisation, est une mesure administrative qui facilite, au plan international, la preuve de l'authenticité des actes ou documents établis conformément aux règles de droit interne tout en favorisant la production et l'admission de ces derniers à l'étranger.
- Les compétences des CCI s'étendent aux actes sous seing privé à caractère commercial ou ayant trait à une opération commerciale ou industrielle, émis en France et destinés à être produits à l'étranger.
- La signature à certifier doit être manuscrite et originale.

Comment respecter les obligations douanières ?

Participer à un salon ou se rendre chez un client à l'étranger avec du matériel

Nous répondons à vos questions lors de votre première demande de carnet ATA sur www.formalites-export.com.

- Véritable passeport des marchandises devant séjourner temporairement à l'étranger, le carnet ATA réduit à minima les formalités douanières et dispense du paiement des droits et taxes exigibles à l'entrée de chaque pays de destination ou de transit.
- La marchandise doit être réimportée en France avant la date de validité indiquée sur le carnet.
- Le coût du service est fonction du nombre de voyages et de la valeur totale de la marchandise mentionnée sur le carnet.

Vos contacts Formalités à l'international

Elisabeth Guinard
CCI Rochefort et Saintonge
Corderie Royale - BP 20129
17306 Rochefort Cedex
Tél. 05 46 84 29 86 - Fax 05 46 99 13 28

Florence Pouilloux (Haute-Saintonge uniquement)
antenne CCIRS de Jonzac
9 lot. la Meslerie - CS 60001
17501 Jonzac Cedex
Tél. 05 46 84 29 75 - Fax 05 46 84 29 77